

SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2026

Le mercredi 24 juin 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Allegret Patrick et Tardy Bruno.

Absents :
Monsieur Rigaud-Minet Thibaud.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

N°	Intitulé	Votes		
		Pour	Contre	Abstention
59-2026	Avenant n°1 de la convention constitutive du groupement de commandes - SDES	14		
60-2026	Approbation nouveaux tarifs - Auberge des Entremonts	14		
61-2026	Approbation devis PCS Gêrisk	14		
62-2026	Approbation avenant au contrat de gestion énergétique déléguée Ener'Bat	14		
63-2026	Approbation devis travaux forestiers 2026 ONF	14		
64-2026	Demande subvention Sylv'Acces pour travaux sylvicoles	14		
65-2026	Bail avec l'association les Skieurs du Granier pour le local des cimes	14		
66-2026	Approbation des tarifs - Musée de l'Ours des Cavernes	14		
67-2026	Approbation bail d'AMI - Groupement des paysans, artisans et créateurs de Chantreuse	14		

Secrétaire de séance,
REY Suzanne



Le Maire,
LENFANT Anne



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2026

Le mercredi 24 juin 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Allegret Patrick et Tardy Bruno.

Absents :

Monsieur Rigaud-Minet Thibaud.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

59-2026 : AVENANT N°1 DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE SERVICES ASSOCIÉS – SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE (SDES)

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire explique que la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, approuvée le 1er mars 2022, prévoit en son article 8 les modalités de participation financière des membres aux frais de fonctionnement du groupement.

Dans un contexte d'évolution des charges supportées par le coordonnateur et afin d'assurer l'équilibre financier du dispositif, les parties ont convenu de modifier les modalités de calcul de cette participation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 de la convention constitutive du groupement de commandes auprès du SDES ainsi que tous les documents correspondants.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de séance,



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
Date de la convocation : 19/06/2026
Date d'affichage : 19/06/2026
Votes :
Pour : 14 Contre : Abstention :

59/2026

Le Maire,
Anne LENFANT



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2026

Le mercredi 24 juin 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Allegret Patrick et Tardy Bruno.

Absents :

Monsieur Rigaud-Minet Thibaud.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

60-2026 : APPROBATION DE LA NOUVELLE CARTE ET DES TARIFS AUBERGE DES ENTREMONTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants ;

Vu la délibération n°46-2022 du 15 juin 2022 ;

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la Délégation de Service Public, article 10, qui lie la commune d'Entremont-le-Vieux et l'ESAT du Habert, ce dernier est tenu d'informer le Conseil Municipal et de faire valider les tarifs appliqués dans l'Auberge des Entremonts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la nouvelle carte et les tarifs de l'Auberge des Entremonts en annexe

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de séance.



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
Date de la convocation : 19/06/2026
Date d'affichage : 19/06/2026
Votes :
Pour : 14 Contre : Abstention :

**Le Maire,
Anne LENFANT**



60/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2026

Le mercredi 24 juin 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

Étaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Allegret Patrick et Tardy Bruno.

Absents :

Monsieur Rigaud-Minet Thibaud.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

61-2026 : APPROBATION DEVIS PLAN COMMUNAL DE SÉCURITÉ - GÉRISK

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire :

- rappelle à l'assemblée qu'un plan communal de sauvegarde doit être établi
- informe que la Communauté de communes Cœur de Charleuse (4C) doit établir un plan intercommunal de sauvegarde (PICS)
- informe que la 4C travaille avec l'entreprise « GÉRISK »
- propose le devis de l'entreprise « GÉRISK » pour cette prestation
- propose d'approuver ce devis pour un montant de 2 490.00 €HT soit 2 988.00 €TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- approuve, le devis de l'entreprise « GÉRISK » pour un montant de 2 490.00 €HT soit 2 988.00 €TTC
- et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de séance,



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
Date de la convocation : 19/06/2026
Date d'affichage : 19/06/2026
Votes :
Pour : 14 Contre : Abstention :

Le Maire,
Anne LENFANT



61/2026

La Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2026

Le mercredi 24 juin 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthel Gilles, Charquet Pierre, Allegret Patrick et Tardy Bruno.

Absents :

Monsieur Rigaud-Minet Thibaud.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

62-2026 : APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT DE GESTION ÉNERGÉTIQUE DÉLÉGUÉE – ENER'BAT

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'entreprise « Ener'Bat » accompagne la commune dans la maîtrise et l'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine et assure la surveillance et l'optimisation des installations de chauffage et de ventilation de la mairie, du musée et des anciens ateliers communaux.

Cet avenant concerne une prestation supplémentaire à la suite des travaux d'extension du réseau de chaleur, il s'agit de l'entretien intermédiaire de la chaufferie desservant dorénavant le bâtiment salle polyvalente / auberge / camping.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant au contrat de gestion énergétique déléguée proposé par l'entreprise « Ener'Bat » d'un montant de 27.80 € HT supplémentaire mensuel soit 33.36 € TTC
- Approuve le taux horaire en cas d'intervention supplémentaire à 100€ HT soit 120€ TTC
- Autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de séance,



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
Date de la convocation : 18/06/2026
Date d'affichage : 19/06/2026
Voies :
Pour : 14 Contre : Abstention :

62/2026

Le Maire,
Anne LENFANT



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2026

Le mercredi 24 juin 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Allegret Patrick et Tardy Bruno.

Absents :

Monsieur Rigaud-Minet Thibaud.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

63-2026 : PROGRAMME 2026 DES TRAVAUX D'ENTRETIEN A REALISER EN FORET COMMUNALE – ONF

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la programmation des actions de l'ONF relatives à la forêt pour l'année 2026 ; les opérations liées à l'accueil du public, les travaux de maintenance et les travaux sylvicoles pour un montant de 13 430.22€ HT soit 14 845.91€ TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le programme de travaux proposé par l'ONF pour 2026 pour un montant de 13 430.22€ HT soit 14 845.91€ TTC
- Autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de séance,



Le Maire,
Anne LENFANT



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
Date de la convocation : 19/06/2026
Date d'affichage : 19/06/2026
Votes :
Pour : 14 Contre : Abstention :

63/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2026

Le mercredi 24 juin 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Allegret Patrick et Tardy Bruno.

Absents :

Monsieur Rigaud-Minet Thibaud.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

64-2026 : DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX SYLVICOLES – PROGRAMME SYLV'ACCTES

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2026.

La nature des travaux est la suivante : dégagement dépressage sur régénération acquise en futaie irrégulière sur la parcelle C sur 5ha, s'inscrivant dans l'itinéraire « Amélioration de peuplements irréguliers mixtes à majorité résineuse » du Projet Sylvicole Territorial PNR Chartreuse.

Le montant estimatif des travaux est de 3 655€HT.

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

⇒ Dépenses subventionnables 3 655€ (nature et montant total)

* Montant de la subvention sollicitée auprès de Sylv'ACCTES 1 827€

* Montant total des subventions 1 827€

* Montant total du l'autofinancement communal des travaux subventionnés 1 827€HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement présenté,
- Charge Madame le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents à ce projet
- Sollicite l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux subventionnables
- Demande à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

64/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de séance,



**Le Maire,
Anne LENFANT**



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
Date de la convocation : 19/06/2026
Date d'affichage : 19/06/2026
Votes :
Pour : 14 Contre : Abstention :

64/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2026

Le mercredi 24 juin 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Allegret Patrick et Tardy Bruno.

Absents :

Monsieur Rigaud-Minet Thibaud.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

65-2026 : BAIL AVEC L'ASSOCIATION LES SKIEURS DU GRANIER POUR LE LOCAL DES CÎMES

Madame le Maire rappelle que la commune est propriétaire à la Station du Granier d'un local au rez-de-chaussée de l'immeuble « Les Cîmes » (55m²).

L'association « Les Skieurs du Granier » qui gère la station (remontées mécaniques et location de matériel) dans le cadre d'une Délégation de Service Public avec la Communauté de Commune « Cœur de Chartreuse » a besoin d'un local pour accueillir les skieurs : salle hors sac et petite restauration d'une superficie de 55m².

Dans ces conditions, un bail de droit commun doit être établi avec l'association à compter du 01^{er} janvier 2026.

Madame le Maire donne lecture du projet de bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le bail à intervenir avec l'Association Les Skieurs du Granier
- Charge Madame le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de séance,



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
Date de la convocation : 19/06/2026
Date d'affichage : 19/06/2026
Voies :
Pour : 14 Contre : Abstention :

Le Maire,
Anne LENFANT



65/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2026

Le mercredi 24 juin 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

Étaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Allegret Patrick et Tardy Bruno.

Absents :

Monsieur Rigaud-Minet Thibaud.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

66-2025 : APPROBATION DES TARIFS – MUSEE DE L'OURS DES CAVERNES

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le prix des articles du Musée de l'Ours des Cavernes : création de nouveaux tarifs, comme indiqué ci-dessous.

Création de nouveaux tarifs au Musée de l'ours des cavernes 24 juin 2026

Description	Prix d'achat HT	Prix d'achat TTC	Prix de vente TTC
L'ours	5,31€	5,60€	8€
Graine de Sapiens	11,28€	11,90€	11,90€
Le zoo des animaux disparus	11,28€	11,90€	11,90€
Bière du Mont-Blanc NEIPA	1,61€	1,93€	4€
L'ours (P'TIT CURIEUX)	5,63€	5,93€	9,90€
L'ours qui voulait dévorer les livres	10,21€	10,77€	17,95€
Cro Magnon (Tempus)	3,98€	4,19€	7€
Les Cro-Magnon (Mes docs à coller)	3,13€	3,30€	5,50€
Topoguide Peak Editions	13,34€	14,07€	22€
Bouteille de vin blanc	5,00 €	6,00 €	12,50 €
Verre de vin blanc	/	/	2,50 €

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ces tarifs et après en avoir délibéré décide :

- d'approuver les nouveaux tarifs du Musée de l'Ours des Cavernes.

66/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de séance,



**Le Maire,
Anne LENFANT**



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
Date de la convocation : 19/06/2026
Date d'affichage : 19/06/2026
Votes :
Pour : 14 Contre : Abstention :

66/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2026

Le mercredi 24 juin 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Eve – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Allegret Patrick et Tardy Bruno.

Absents :

Monsieur Rigaud-Minet Thibaud.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

67-2026 : APPROBATION DU BAIL CIVIL AVEC L'ASSOCIATION « GROUPEMENT ARTISANS PAYSANS CREATEURS DE CHARTREUSE »

MADAME LE MAIRE :

RAPPELLE que le local situé 55 allée du musée dans un bâtiment polyvalent, propriété de la commune, va être mis à disposition de l'association « groupement artisans paysans créateurs de Chartreuse », à compter du 01 juillet 2026, en qualité d'association, au moyen d'un bail civil afin qu'elle y exploite une activité de vente de produits des adhérents pour leur compte / débit de boissons non alcoolisées locales.

PRESENTE le projet de bail civil à intervenir avec l'association « groupement artisans paysans créateurs de Chartreuse » qui prévoit notamment :

- La destination du bail : vente de produits des adhérents pour leur compte / débit de boissons non alcoolisées locales ;
- La durée du bail : 1 an renouvelable par tacite reconduction ;
- Un loyer mensuel de 240€ révisable selon l'indice ILC.
- Le versement par le preneur d'un dépôt de garantie de 240 €.
- La date de prise d'effet du bail est au 01 juillet 2026.

INVITE le conseil municipal à se prononcer sur le projet de bail civil du local sis 55 allée du musée à destination de vente de produits des adhérents pour leur compte / débit de boissons non alcoolisées locales à intervenir avec l'association « groupement artisans paysans créateurs de Chartreuse ».

67/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré
Vu l'exposé de Madame le Maire
Vu le projet de bail civil

Approuve le projet de bail civil du local sis 55 allée du musée à destination de vente de produits des adhérents pour leur compte / débit de boissons non alcoolisées locales à intervenir avec l'association « groupement artisans paysans créateurs de Chartreuse » ;

Autorise et mandate Madame le Maire pour signer le bail civil du local sis 55 allée du musée à destination de vente de produits des adhérents pour leur compte / débit de boissons non alcoolisées locales à intervenir avec l'association « groupement artisans paysans créateurs de Chartreuse », aux conditions présentées et pour accomplir les formalités nécessaires.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.
Publié, notifié et transmis en préfecture.

Secrétaire de séance,
Suzanne REY



Le Maire,
Anne LENFANT



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
Date de la convocation : 19/06/2026
Date d'affichage : 19/06/2026
Votes :
Pour : 14 Contre : Abstention :

67/2026

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.